



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 23 mars 2018

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER et M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, M. Paul LOSSEL, M. Jean-Marc HENNIG, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MICHEL et Mme Elodie ROTH

Absente excusée : Mme Marie-Madeleine MARTIN, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Mme Anne-Laure LEYDET, Mme Michèle MEHN.

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2018 est adopté.

1. DECISIONS BUDGETAIRES CONCERNANT LE BUDGET COMMUNAL ET LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU LEVANT

- approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017
- affectation du résultat 2017 au budget primitif 2018
- vote des taux de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur le bâti (TFB) et de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) au 1^{er} janvier 2018
- vote du budget primitif 2018

M. le Maire, M. Sébastien DURST et la secrétaire de Mairie présentent les résultats du compte administratif 2017 pour le budget communal et le budget annexe du lotissement du Levant à l'appui du livret qui a été remis à chaque membre, arrêtés comme suit en € :

BUDGET COMMUNAL

Montants en €

Section de fonctionnement	
dépenses (mandats émis sur l'exercice)	593 038,23
recettes (titres émis sur l'exercice)	762 099,73
<u>excédent de fonctionnement</u>	169 061,50
Section d'investissement	
dépenses (mandats émis sur l'exercice)	515 977,11
recettes (titres émis sur l'exercice)	547 776,18
<u>excédent d'investissement</u>	31 799,07
<u>Résultat de l'exercice 2017</u>	200 860,57
<u>excédent d'investissement 2016</u>	175 137,65
Résultat 2017	375 998,22

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU LEVANT »

Montants en €

Section de fonctionnement	
dépenses (mandats émis)	9,32
recettes (titres émis)	0,40
déficit de fonctionnement	-8,92
Résultat de l'exercice 2017	-8,92
Excédent de fonctionnement 2016	179 458,89
Résultat 2017	179 449,97

le Conseil municipal,

à l'unanimité, pour le budget communal :

- décide d'approuver le compte administratif 2017, le Maire s'étant retiré avant le vote
- décide d'approuver le compte de gestion 2017
- et statuant ensuite sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, décide

à l'unanimité, pour le budget communal :

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé
au compte administratif 2017 et s'établissant à 169 061.50 €
 - ◆ **en recettes d'investissement au compte 1068
au budget primitif 2018** 169 061.50 €
- et de reporter l'excédent d'investissement cumulé
au compte administratif 2017 et s'établissant à 206 936.72 €
 - ◆ **en recettes d'investissement au compte 001
au budget primitif 2018** 206 936.72 €

à l'unanimité, pour le budget annexe « Lotissement du Levant »

- de reporter le résultat de fonctionnement cumulé
au compte administratif 2017 et s'établissant à 179 449.97 €
 - ◆ **en recettes de fonctionnement au compte 002
au budget primitif 2018** 179 449.97 €
- décide de majorer au 1^{er} janvier 2018 les taux des trois taxes locales avec un coefficient de variation proportionnelle de 1.048356. Les taux votés sont les suivants :
 - taxe d'habitation 11.26 % (p. mém. 10.74 % depuis le 1.01.2016)
 - taxe foncière sur le bâti 14.64 % (p. mém. 13.96 % depuis le 1.01.2016)
 - taxe foncière sur le non bâti 53.21 % (p. mém. 50.76 % depuis le 1.01.2016)

L'assemblée examine ensuite les autres documents budgétaires relatifs au vote du budget primitif 2018 :

- les prévisions budgétaires par chapitre et par article, en sections de fonctionnement et d'investissement,
- l'état de la dette communale et sivoimale,
- le tableau de financement des investissements pour 2018,
- l'état représentatif de l'évolution de l'autofinancement de 1997 à 2017,

Le Maire invite les conseillers à examiner les propositions de crédits par article. Le conseil municipal, après discussions, vote à l'unanimité le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET COMMUNAL 2018

Section de fonctionnement	en €	Section d'investissement	en €
Dépenses	745 500.00	Dépenses	674 000.00
Recettes	745 500.00	Recettes	674 000.00

BUDGET COMMUNAL 2018 : détail par chapitre en section de sectionnement

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2017 avec DM	Réalisé au CA 2017	BP 2018
11	charges à caractère général (entretien bâtiments, voies, écc	202 050,00	193 175,47	216 050,00
12	charges de personnel (traitements et cotisations sociales)	155 100,00	137 483,73	152 100,00
14	Atténuation de produits	1 000,00	866,00	1 000,00
65	autres charges (indemnités élus, contributions et subventio	273 950,00	256 732,17	275 050,00
66	charges financières (intérêts des emprunts)	5 000,00	4 331,33	5 600,00
67	Charges exceptionnelles	2 250,00	249,53	1 500,00
022	dépenses imprévues de fonct (NB 1 200 € utilisés pour DM)	1 200,00	0,00	1 200,00
042	opération d'ordre : cession de terrain		200,00	
042	opération d'ordre : dotation aux provisions pour risques			13 000,00
023	Virement à la section d'investissement	85 000,00		80 000,00
	TOTAL	725 550,00	593 038,23	745 500,00
Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2017 avec DM	Réalisé au CA 2017	BP 2018
002	Excédent de fonct. 2015 reporté budget CCAS	0,00		0,00
13	atténuation de charges (reversement d'IJ)	100,00	0,00	100,00
70	produits des services (chasse, rembt traitement Mme HECKE	59 100,00	62 385,54	61 100,00
73	impôts et taxes (TH et TF FNGIR taxe sur l'électricité	450 691,00	456 534,03	475 691,00
74	dotations et participations (DGF et compensations de l'Eta	190 483,00	216 640,29	180 554,00
75	revenus des immeubles (locations salle et logts communs)	24 811,00	23 422,81	23 135,00
compte 7551	Excédent des budgets annexes	0,00	0,00	0,00
76	produits financiers	20,00	13,20	20,00
77	produits exceptionnels (indemnités de sinistre)	345,00	3 103,86	4 900,00
	TOTAL	725 550,00	762 099,73	745 500,00

BUDGET COMMUNAL 2018 : détail par chapitre en section d'investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2017 avec DM	Réalisé au CA 2017	BP 2018
001	Report déficit d'investissement 2017	0,00		
020	dépenses imprévues d'investissement	1 000,00		1 400,00
16	remboursement d'emprunts : capital	30 000,00	27 666,61	36 100,00
20	immobilisations incorporelles	20 000,00	1 960,00	4 500,00
21	immobilisations corporelles (terrains, bâtiments public, voiries...)	827 000,00	486 350,50	632 000,00
23	immobilisations en cours	0,00		
27	autres immobilisations financières	0,00		
	TOTAL	878 000,00	515 977,11	674 000,00
Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2017 avec DM	Réalisé au CA 2017	BP 2018
021	virement de la section de fonctionnement du compte 023	85 000,00		80 000,00
001	excédent d'investissement reporté	175 137,65		206 936,72
1068	excédent de fonctionnement reporté	157 771,55	157 771,55	169 061,50
10	Dotations (FCTVA, TLE, TLA)	41 838,80	38 461,10	93 847,78
024	produits des cessions d'immobilisations	200,00	200,00	
13	Subventions			
	Région	20 000,00	20 000,00	
	Département "contrat de territoire 2015-2017"	4 778,00		3 594,00
	Département contrat de territoire 2018-2021			30 000,00
	Reverst par SIVOM	85 000,00	79 905,08	
	Redevance invt ES sur travaux inv		1 438,45	
	Etat : DETR	18 000,00		20 286,00
	Etat : Fonds de soutien à l'investissement local	40 274,00		40 274,00
	Com Com			30 000,00
16	Emprunts	250 000,00	250 000,00	
	TOTAL	878 000,00	547 776,18	674 000,00

Détail des investissements au chapitre 21 (terrains, bâtiments publics, voiries...) pour 632 000 € :

OPERATIONS	TOTAL	AUTOFINANCEMENT	EMPRUNTS	SUBVENTIONS
Achat de terrains	100 000,00	100 000,00		
Cimetière aménagement partie sud	80 000,00	19 440,00		20 286,00
Mairie	10 000,00	10 000,00		
Bâtiments scolaires	150 000,00	150 000,00		
Club House	50 000,00	46 406,00		3 594,00
Eglise	10 000,00	10 000,00		
Piste cyclable le long de la RD 64 rue de Lampertheim	120 000,00	69 000,00		51 000,00
voirie RD 31 rue Principale - solde COLAS	50 000,00	50 000,00		
réfection des chemins ruraux	20 000,00	20 000,00		
Eclairage public RD 31 rue Principale - solde SOGECA	5 000,00	5 000,00		
Eclairage public rue de la Vallée (solde)	0,00	0,00		
Eclairage public rue des Bleuets	0,00	0,00		
Eclairage public complexe école maternelle-salle des fêtes	0,00	0,00		40 274,00
Installations de voirie (radar, illuminations, panneaux)	10 000,00	10 000,00		
autres réseaux	7 000,00	7 000,00		
cablage souterrain Orange rue de la Vallée	3 000,00	3 000,00		
cablage souterrain rue Principale RD 31	4 000,00	4 000,00		
Mobilier (Mairie)	5 000,00	5 000,00		
Matériel de bureau et informatique	10 000,00	10 000,00		
Autres immobilisations	5 000,00	5 000,00		
TOTAL DES DEPENSES AU CHAPITRE 21	632 000,00			
TOTAL	632 000,00	516 846,00	0,00	115 154,00

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU LEVANT »

Section de fonctionnement	en €	Section d'investissement	en €
Dépenses	179 449.97	Dépenses	0.00
Recettes	179 449.97	Recettes	0.00

2. CONVENTION D'OPERATION SOUS MANDAT A SIGNER AVEC LE SIVOM LA SOUFFEL POUR LA REALISATION DE PETITS TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

Le SIVOM la Souffel compétent en matière de construction et d'entretien des voiries communales pour le compte des communes membres a inscrit au budget primitif sivomal de l'exercice 2018 un montant de 3 000 € pour de petits travaux de réfection de voirie à effectuer à Pfulgriesheim. La commune donne donc mandat au SIVOM pour passer et exécuter les marchés pour son compte, affecter les crédits nécessaires à leur financement ; la commune s'engageant à rembourser au SIVOM les dépenses lui incombant. Ce point est approuvé à l'unanimité et le Maire autorisé à signer la convention d'opération sous mandat.

3. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Le Maire informe l'assemblée des suites du recours gracieux présenté par le Garage Clemente Automobile en vue d'obtenir des dommages de travaux publics conséquents à la perte de chiffre d'affaires de sa société pendant les travaux de voirie de la RD 31 du 9 mai au 12 août 2017 (cf PV du 20 novembre 2017). Suite à la décision de rejet, en date du 22 décembre 2017, du recours gracieux par le Maire, le demandeur a introduit un recours de plein contentieux au Tribunal Administratif de Strasbourg le 12 février 2018 en vue d'obtenir une indemnisation de son préjudice commercial. Dans ces conditions, le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à ester en justice et de désigner Maître Pierre SOLER-COUTEAUX pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance. Ce point est adopté par délibération prise à l'unanimité.

4. PLUI : ETUDE DU FUTUR PLAN DE ZONAGE ET DU RELEVÉ DU BATI A PROTEGER

Présentation du projet de plan de zonage

Le Maire rappelle aux élus l'intérêt de participer au 3^e séminaire d'échanges du mercredi 28 mars 2018 à 19 h à la salle des fêtes de Fessenheim-le-Bas pour connaître les grandes orientations des projets de plans de zonage et de règlement. En parallèle des réunions publiques d'information à destination des administrés se tiendront du 9 au 17 avril 2018 dans différentes communes du Kochersberg, et notamment au Centre socioculturel de Griesheim-Dingsheim le mardi 10 avril 2018 à 19 h. Le Maire expose et commente le projet de zonage provisoire du territoire communal et notamment la localisation des zones réservées à l'urbanisation future. Il est à noter que les zones à urbaniser de type IAU déjà existantes, dans le secteur de la rue de la Montée, et les fonds de parcelles des propriétés de la rue de Truchtersheim, sont maintenues en l'état. La zone IIAU au sud du terrain de football a été changée au profit d'une zone de 8.8 ha circonscrite autour du Collège de la Souffel avec 5.6 ha sur le ban de Pfulgriesheim et 3.2 ha sur le ban de Griesheim-sur-Souffel, qui pourrait intégrer de petits collectifs, des constructions pavillonnaires et une résidence senior. Pour ce qui est du zonage agricole, le périmètre sera divisé en trois zones de type Aa inconstructible, Ab autorisant la réalisation de hangars..., Ac autorisant la construction d'exploitations agricoles. M. Paul LOSSEL suggère de créer également une zone Ac à l'Ouest du COS. Les plans provisoires ainsi que le registre de concertation du public seront mis à disposition du public dans toutes les Mairies du secteur Kochersberg-Ackerland à compter du 18 avril 2018.

Présentation du projet du plan de repérage du bâti à protéger

Les corps de ferme et les maisons alsaciennes remarquables dans le secteur de l'ancien village ont été identifiés par des ingénieurs en urbanisme de l'Association de Sauvegarde de la Maison Alsacienne suite à leur visite du 3 mars 2018 dans la commune. Le plan sera finalisé lors de la prochaine séance du conseil municipal, car certains bâtiments ayant une valeur architecturale ou patrimoniale ont pu être oubliés. Copies du plan et des types de protection concernant le bâti à protéger seront transmises pour vérification aux conseillers municipaux. Il ressort de cette première ébauche, une volonté de mettre en œuvre deux niveaux de protection sur certains bâtiments, une protection dite souple de type 3 et une protection dite stricte de type 2. Les constructions de type 2 ne pourront donc pas être démolies et l'aspect général du bâtiment et notamment la façade sur rue devra être préservée. Celles de type 3 pourront être démolies mais en cas de reconstruction, elles devront être refaites à l'identique ou s'inscrire dans leur volumétrie, leur hauteur et leur implantation initiale. Ces prescriptions plus restrictives que la réglementation actuelle du PLU, qui soumet la destruction des bâtiments à l'obtention d'un permis de démolir, entreront en vigueur après l'approbation du PLU, en décembre 2019.

5. AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG (ACOS) : ENQUETE PUBLIQUE DU 4 AVRIL AU 11 MAI 2018

Le Maire informe l'assemblée de l'ouverture d'une enquête publique portant sur les mesures environnementales à mettre en œuvre en phase de conception, de réalisation et d'exploitation de l'infrastructure et qui se déroulera dans chacune des 22 communes situées sur le linéaire du futur GCO ou ACOS du 4 avril au 11 mai 2018. Le dossier d'autorisation unique soumis à enquête publique détaillera les aménagements proposés par le concessionnaire au titre de loi sur l'eau : mise en place de bassins de rétention des eaux pluviales au franchissement des cours d'eau, de zones de compensation hydraulique, restauration de la végétation des berges des cours d'eau impactés par la construction des ponts et des ouvrages hydrauliques... et les mesures prises pour obtenir une dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées (hamster, crapaud vert par exemple) comme la restauration de mares pour les amphibiens, le financement de surfaces de cultures favorables au hamster et les ouvrages de franchissement pour la faune à titre d'exemple. Au terme de l'enquête publique, le Préfet statuera in fine sur le dossier, au vu des observations recueillies auprès du public et des avis des conseils municipaux des communes concernées. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour prochain conseil municipal. Les permanences du commissaire enquêteur sont prévues en Mairie le lundi 16 avril 2018 de 16 h à 19 h et le mercredi 2 mai 2018 de 9 h à 12 h. Il est projeté de remettre officiellement en cette occasion la motion adoptée par les communes du Sivom la Souffel demandant le recalibrage des bassins de rétention des eaux pluviales à proximité des ruisseaux du Kolbsenbach, du Leisbach, de la Souffel et du Musaubach en fonction des volumes d'eau enregistrés lors des pluies trentenaires.

6. PREPARATION DE L'OSTERPUTZ : SAMEDI 7 AVRIL 2018

Le Maire présente le projet de flyer préparé par Mme Stéphanie MICHEL qui sera distribué dans les boîtes aux lettres de chaque foyer dans la commune, ainsi que le dépliant édité par la Communauté de Communes pour informer la population des réunions publiques d'information concernant le PLUi.

DIVERS

Construction d'un silo à granulés de bois au 7 rue de la Colline

Les travaux observés aux abords de l'immeuble du 7 rue de la Colline avec la création d'une dalle ont été complétés les 12 et 13 mars dernier, sans autorisation préalable, par un silo à granulés de bois. Suite à une rencontre en Mairie avec M. ROTH et M. ZIMMERMANN de la SIBAR, une déclaration préalable de régularisation sera déposée en Mairie pour la construction du silo à pellets et de son habillage, sous forme d'un local technique avec un bardage en bois et l'ajout d'un local de stockage pour les bacs des déchets ménagers. Pour information, la chaufferie bois de l'immeuble du 15 rue du Heuberg a pu être aménagée à l'intérieur d'un garage intérieur, en raison d'une hauteur de plafond suffisante. La configuration des garages du collectif au 7 rue de la Colline étant inappropriée, ces installations ont été transférées à l'extérieur. Lors de la rencontre avec les responsables de la SIBAR, les règles concernant le respect des prospects (construction en limite séparative autorisée pour une construction de moins de 3.5 m de hauteur, recul de 3 m à respecter par rapport à la voie publique) ont été rappelées. Les interlocuteurs de la SIBAR en ont pris note et ont réaffirmé que l'installation ne créerait pas nuisances sonores pour le voisinage. La commune reste à ce jour dans l'attente du dossier de déclaration préalable.

Extension du réseau gazier dans la rue des Lilas et la rue de la Colline

La commune a été avisée de l'ouverture du chantier d'extension du réseau gazier, dans la rue des Lilas et dans la rue de la Colline à compter du 26 mars prochain pour une période d'un mois. Une note d'information a été distribuée aux riverains concernés pour les informer que la circulation s'effectuera sur une seule voie pendant la durée du chantier. Ces travaux font suite à la prospection faite par le concessionnaire GDS en décembre dernier auprès des riverains des rues des Violettes, des Lilas et de la Colline. On peut regretter en définitive que la zone ne soit que partiellement desservie par le réseau de distribution de gaz naturel.

Diagnostic amiante avant travaux effectué dans les locaux de l'école maternelle

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux préliminaires avant réhabilitation du bâtiment de l'école maternelle, un diagnostic amiante avant travaux a été réalisé par le bureau DEKRA d'Ostwald, suite à une consultation du 9 novembre 2017. Après deux interventions de repérage et de prélèvements d'échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante les 17 janvier et 7 mars 2018, il s'avère que les locaux de l'école maternelle (sols, murs, plafonds, façade, couverture, enrobés de la cour) sont exempts de matériaux amiantés. Une prochaine consultation portant sur la solidité des murs porteurs de la partie extension de la salle des fêtes sur laquelle doit être construite un deuxième niveau dédié à la future structure d'accueil périscolaire devra encore être réalisée avant de pouvoir lancer le concours d'architecte.

Coulées de boue

Les travaux de pose du dessableur et du caniveau sur domaine public à l'intersection entre la RD 64 et la rue des Bleuets sont programmés pour le 29 mars 2018 (cf PV du 22 janvier 2018).

Sinistre sur l'îlot de voirie de la RD 64 rue de Lampertheim

Un panneau directionnel J5 situé sur l'îlot de voirie de la rue de Lampertheim a été percuté le 7 mars 2018 par un véhicule dont le conducteur s'est fait connaître en Mairie. Le dossier a été transmis à l'assureur de la commune pour prise en charge des dommages au titre de la garantie dommages aux biens.

Construction d'une unité de méthanisation sur le site de Lingenheld à Oberschaeffolsheim

Le projet actuellement soumis à enquête publique dans la commune d'Oberschaeffolsheim du 20 mars au 19 avril 2018 fera l'objet d'une présentation en Mairie de Pfulgriesheim le mardi 27 mars 2018 à 15 h. Il en sera rendu compte lors de la prochaine séance du conseil municipal.

TOUR DE TABLE

La date du prochain conseil municipal est fixée le vendredi 20 avril 2018.

M. AFFOLTER rappelle également l'organisation de la manifestation « une rose, un espoir » au profit de La Ligue contre le Cancer qui aura lieu le samedi 28 avril 2018 dans les villages du Kochersberg et de l'Ackerland et dans la région de Marlenheim.

M. AFFOLTER qui a participé à une réunion d'échanges à la Chambre d'Agriculture le 22 mars 2018 sur la thématique des coulées de boue a insisté sur la nécessité de faire aboutir les revendications concernant le dimensionnement des bassins de rétention des eaux pluviales aux abords du GCO compte tenu des expériences rapportées par d'autres élus concernant le sous-dimensionnement des bassins hydrauliques à proximité de l'autoroute A4.

Mme Stéphanie MICHEL relève que le croisement rue de Pâques-rue du Levant est dangereux et qu'il faudrait trouver une solution pour sécuriser le passage des piétons.

M. Gérard DURINGER annonce que les décors ont été mis en place sur la plate-bande située rue de la Citadelle devant la propriété de M. OLIER et sur le parking dépose-minute. Par ailleurs, les plants de pommiers et poiriers destinés à la remise en service du verger-école seront plantés le 24 mars.

La séance est levée à 22 H 55.

